

 <p>Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale HÉRAULT</p> <p>Extrait du registre des délibérations du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault</p> <p>2024-D-076</p>	<p>Convoqué le 5 décembre 2024, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault s'est réuni au Domaine de Bayssan à Béziers, le 13 décembre 2024 à 8h30.</p> <p>Présents : Philippe VIDAL, Philippe DOUTREMEPUICH, Frantz DENAT, René VERDEIL, Séverine SAUR, Marc ROUVIER, Béatrice FERNANDO, Jean BLANQUEFORT, Yves ROBIN, Sylvie TOLUAFE, Jean-François GUIBBERT.</p> <p>Absents ayant voté par procuration en application du 3^{ème} alinéa de l'article 25 du décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion: Pierre MATHIEU, Myriam GAIRAUD, Emilie CABELLO, André ARROUCHE.</p> <p>Objet: Décision modificative n°1 du budget primitif principal.</p>
--	---

Le Conseil d'administration du Centre gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG34),

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment les articles 27 et 28 ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT

A la demande du comptable public, il est proposé de voter la présente décision modificative budgétaire portant sur un point technique de règle budgétaire : l'ajustement de la reprise du résultat de fonctionnement excédentaire reporté cumulé 2023 à la ligne budgétaire 002 et du solde d'exécution positif de la section d'investissement à la ligne 001.

I. Ajustement de la reprise des résultats de clôture

Le compte administratif et le compte de gestion 2023, dont les résultats sont concordants, ont été arrêtés selon les résultats cumulés ci-dessous :

- ⊗ En fonctionnement, le résultat de clôture s'élève à + 3 438 039,21 € ;
- ⊗ En investissement, le résultat de clôture s'élève à – 19 215,88 €.

Afin de présenter un budget à l'équilibre parfait en section de fonctionnement, le budget supplémentaire voté le 27 juin 2024 a inscrit :

- ⊗ En fonctionnement, à la ligne 002 « résultat reporté », une recette de + 495 000 € ;

- ⑥ En investissement, à la ligne 001 « solde d'exécution reporté », une dépense de 273 286,03 €.

Il s'avère que la différence entre les résultats inscrits au compte administratif et au compte de gestion 2023 avec la différence entre les lignes budgétaires 001 et 002 génère une anomalie signalée dans le logiciel comptable et qui apparaîtra au compte de gestion 2024.

Section de fonctionnement

Il est proposé d'ajouter la somme de 2 988 039,21€ à la ligne 002 portant cette ligne à la somme de + 3 438 039,21 € comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement cumulé 2023 affecté	3 438 039,21
Résultat inscrit à la ligne 002 du BS 2024 du 27/06/2024	495 000,00
Décision modificative n°1, inscription complémentaire ligne 002	2 943 039,21
Résultat de fonctionnement inscrit à la ligne 002	3 438 039,21

Il en ressortira un suréquilibre de la section de fonctionnement de 2 943 039,21€ (suréquilibre autorisé par les règles budgétaires).

Section d'investissement

Il est proposé de voter pour faire figurer à la ligne 001 la somme de 19 215,88 € en lieu et place de 273 286,03 € comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	
Solde d'investissement cumulé 2023 affecté	-19 215,88
Inscrit à la ligne 001 du BS 2024 du 27/06/2024	-273 286,03
Décision modificative n°1 : inscription complémentaire ligne 002	254 070,15
Solde d'investissement inscrit à la ligne 002	-19 215,88

Il en ressortira un suréquilibre de la section d'investissement de 254 070,15 € (également autorisé par les règles budgétaires).

II. Ajustements des dépenses de fonctionnement

Dans le cadre de la fin de gestion, il est nécessaire d'ajuster certains chapitres de dépenses sans modifier l'équilibre global du budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	Ouverture budgétaire	Proposé DM1	Budget à l'issue de la DM1/2024
011	Charges à caractère général	1 530 000,00	-30 000,00	1 500 000,00
012	Charges de personnel	5 755 000,00	-55 000,00	5 700 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	715 000,00	70 000,00	785 000,00
66	Charges financières	85 000,00	-15 000,00	70 000,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	30 000,00	45 000,00
68	Opérations d'ordre (amortissement, provision, transfert)	795 000,00	0,00	795 000,00
Total dépenses de fonctionnement		8 895 000,00	0,00	8 895 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	libellé	Ouverture budgétaire	Proposé DM1	Budget à l'issue de la DM1/2024
16	Remboursement d'emprunts	80 000,00	-30 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles	159 247,78	-50 000,00	109 247,78
21	Immobilisations corporelles	642 163.27	-100 500,00	541 663.27
23	Immobilisations en cours	3 171 802.92	180 500,00	3 352 302,92
Total :		4 053 213,97	0,00	4 053 213,97
001	RESULTAT REPORTE		19 215,88	19 215,88

Total dépenses d'investissement**4 053 213,97****19 215,88****4 072 429,85**

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal.

Fait à Montpellier,

Le 18/12/2024.

Le président du CDG 34,

A circular stamp with the text "COMMISSION PUBLIQUE TERRITORIALE" around the top edge, "CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT" in the center, and a small star at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 18/12/2024 et de sa publication le 18/12/2024.